



Nanterre, le mercredi 8 avril 2015

Monsieur le Directeur Académique,

Concernant la question principale à l'ordre du jour de ce CTSD, c'est à dire la préparation de la rentrée 2015, nous aurions pu faire un copier-coller de la déclaration que nous avons faite l'an dernier. Alors que pour la troisième année consécutive notre département reçoit une dotation positive, les conditions d'enseignement des élèves et les conditions de travail des personnels risquent fort de se dégrader encore un peu plus. En effet, le projet de carte scolaire propose au bout du compte un E/C départemental en augmentation par rapport à 2014. Si ce projet n'évoluait pas, le E/C continuerait d'augmenter malgré des dotations positives. La priorité au primaire signifie-t-elle augmentation des effectifs dans les classes ? Pourtant de nombreuses études françaises et internationales, dont certaines sont rassemblées dans une note de la DEPP, livrent des conclusions éclairantes pour notre école : même si le lien reste complexe et lié aux pratiques pédagogiques, moins d'élèves par classe est égal à « plus de réussite ». Le rapport publié en janvier 2015 par l'OCDE indique qu'un grand nombre des pays ont intégré les résultats de ces études dans leur politique scolaire et ont engagé une baisse sensible des effectifs par classe au cours des quinze dernières années. A contrario, la France reste un mauvais élève. Son école primaire se singularise par un nombre d'élèves par classe largement au-dessus de la moyenne des pays européens, notamment en maternelle. Le nombre de postes créés chaque année est insuffisant pour permettre la transformation de l'école, permettre à tous les élèves d'apprendre dans de bonnes conditions et de réussir. La priorité au primaire, après trois ans, les équipes et les élèves n'en ont pas encore vu la couleur.

Dans un tel contexte, nous ne pouvons malheureusement qu'espérer que ce CTSD permette de faire évoluer positivement les situations les plus tendues. Dans le cadre du travail préparatoire à ce CTSD, nous regrettons encore cette année de ne pas avoir des documents plus complets permettant une discussion argumentée sur le projet de carte scolaire.

Certes la création de quelques postes « PDMQDC » va probablement apporter un « mieux » dans les écoles concernées. Néanmoins nous souhaitons rappeler d'une part que sur le fond le dispositif PDMQDC proposé par le ministère reste très restrictif par rapport à ce que porte le SNUipp-FSU sur cette question. D'autre part, pour transformer l'école et permettre aux équipes de travailler autrement au service de la réussite des élèves, ce sont toutes les écoles qui devraient à terme bénéficier de ces dispositifs. Bien entendu nous ne remettons pas en cause le fait que les écoles situées en éducation prioritaire soient concernées en premier lieu, mais nous ne comprenons pas que soient fermés les postes existants dans les écoles maternelles en éducation prioritaire, alors même que leur fonctionnement est conforme à la nouvelle circulaire.

Concernant les postes « scolarisation des moins de trois ans », si pour le SNUipp-FSU la scolarisation précoce est un enjeu important, nous continuons de dénoncer la manière dont ces postes sont pourvus dans notre département. Nous avons eu l'occasion d'exprimer notre désaccord dans d'autres commissions.

Concernant l'ASH, le nombre de départs en stage, en augmentation l'an dernier, reste stable cette année. Cela envoie néanmoins un message à la profession qui continue d'être positif, mais le nombre de départs reste largement insuffisant au regard du nombre de postes vacants. Alors que ce sont plus d'une centaine de postes de maître E et G qui ont été supprimés depuis 2008, encore cette année aucune dotation n'est prévue pour les RASED, et des fermetures sont prévues dans les CMPP : encore une fois est-ce donc cela la « priorité au

primaire » ? Beaucoup d'écoles cumulent d'ailleurs augmentation des effectifs avec des classes chargées et l'absence de RASED alors que les besoins sont bien réels.

La question du remplacement reste toujours un problème dans notre département. Des collègues directeurs sont partis en stage sans être remplacés et d'autres collègues n'ont pu partir en stage faute de brigade. L'offre de formation continue à candidature individuelle est maintenant réduite à peu de chagrin : seulement quelques stages de quelques jours dans l'année. Le peu qui existe doit être préservé. Nous demandons donc la re-création d'une brigade de stage dont les postes seraient identifiés en tant que tel dans le cadre du mouvement et dont les missions seraient uniquement consacrées à la formation continue, sauf bien entendu pour les périodes sans stage.

La rentrée 2014 a vu le retour à « une » formation initiale disparue depuis 2010. Cette formation organisée sous la double égide de l'Éducation Nationale (employeur) et ESPE (université) se fait donc dans un contexte différent de celui de l'IUFM qui était une école interne à l'université. Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence à remettre totalement à plat cette réforme ; pour nous tant que les stagiaires seront utilisés comme moyen d'enseignement, ils ne seront pas placés dans de bonnes conditions pour appréhender leur formation professionnelle.

Le constat issu des remontées de terrain des stagiaires, des formateurs et des écoles est extrêmement alarmant :

- Les PES sont surchargés de travail, ils vivent de façon violente cette entrée dans le métier. Cette situation entraîne un certain nombre de démissions. Ils vivent leur formation comme une maltraitance et ont l'impression de « n'être pas accueillis et attendus dans ce métier »
- Ils sont pris entre les exigences de l'ESPE et celles de l'Éducation Nationale sans moyen pour y répondre.
- Ils sont continuellement plongés dans un sentiment d'urgence néfaste au bon déroulement de la formation et qui conduit bon nombre d'entre eux à remettre en cause la nécessité de recevoir une formation théorique puisque celle-ci est jugée inutile et inadaptée aux exigences du terrain ; ce qui est très dommageable.
- C'est aussi la question de la construction de leur identité professionnelle, de leur statut de fonctionnaire qui se pose, avec les droits et les devoirs qui en découlent.
- Les maîtres formateurs, les formateurs de terrain ont peine à trouver leur place dans ce dispositif.
- La problématique de l'accueil par les écoles des stagiaires est également à prendre en compte dans la charge de travail des écoles et en particulier des directeurs.

Enfin, il y a le dossier des rythmes scolaires. La rentrée 2014 a vu la généralisation de l'application de cette réforme. Le bilan que fait le SNUipp-FSU, tant au niveau national que départemental, est négatif. Deux enquêtes montrent que les premiers mois de mise en œuvre de la réforme des rythmes sont globalement source de fortes insatisfactions chez les enseignants.

La plupart des enseignants estiment que les difficultés liées au temps périscolaire impactent négativement le temps scolaire en terme de fonctionnement de l'école mais aussi d'attention et de fatigue des élèves.

Le jugement est aussi sévère concernant les conditions de vie professionnelle et personnelle des enseignants. La plupart notent une dégradation de leurs conditions de travail (manque de temps pour travailler en équipe...). Ils estiment que leur vie personnelle est affectée négativement notamment en matière de pouvoir d'achat (coût supplémentaire en trajet et garde d'enfants) et aussi de temps (animations pédagogiques placées le mercredi après-midi ou en fin de journée).

Alors qu'une réforme des rythmes scolaires aurait dû apporter du mieux pour les élèves comme pour les personnels, il n'en est rien. C'est bien la question de l'évaluation qui se pose maintenant, au niveau national comme au niveau local. Cette dernière doit bien évidemment être transparente. Le SNUipp-FSU continue de demander la réécriture complète du décret notamment en respectant un cadre national fort à l'instar des textes précédents et toute organisation dérogatoire ne devrait pouvoir se faire qu'avec l'accord du conseil d'école : l'organisation du temps scolaire relève de la responsabilité de l'État et non de celle des collectivités territoriales.

Pour toutes ces raisons et parce que l'école mérite mieux que l'austérité : le SNUipp-FSU et la FSU appellent tous les enseignants à être en grève le jeudi 9 avril dans le cadre de la journée de mobilisation interprofessionnelle.